

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2021

\*\*\*

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal : 6 avril 2021**

**ETAIENT PRESENTS :** Messieurs, Jean-François DESHAYES, Xavier PAQUET, Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN, Rachel ROUSSET, Stéphanie CARBONI, Dominique ANCEY, Mr Xavier PAQUET, M. François COUTAGNE

**ABSENT EXCUSE :** Mmes Guyonne FOURNIER, M Gérard BURNET

**SECRETAIRE :** Mme Maryvonne ALVARD

M Gérard BURNET donne pouvoir à M Xavier PAQUET.

### **DELIBERATIONS**

#### **➤ n°21/05/01 Approbation des comptes de gestion 2020 – Budget Général**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 pour le budget général et les budgets annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**1°** Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

**2°** Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**3°** Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

➤ **n°21/05/02 Compte administratif**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	40 689.39			151 721.54		111 032.15
Opérations de l'exercice	567 302.47	624 344.12	1 007 953.04	1 311 950.46	1 575 255.51	1 936 294.58
<b>TOTAUX</b>	607 991.86	624 344.12	1 007 953.04	1 463 672.00	1 615 944.90	2 088 016.12
Résultats de clôture		16 352.26		455 718.96		472 071.22
Restes à réaliser	825 140.40	728 112.00			825 140.40	728 112.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 433 132.26	1 352 456.12	1 007 953.04	1 463 672.00	2 441 085.30	2 816 128.12
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	80 676.14			455 718.96		375 042.82

➤ **n°21/05/03 Affectation du résultat – Budget Général exercice 2021**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 lors de sa séance du 9 avril 2021 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de : 455 718.96 €
- Vu le déficit des restes à réaliser s'élevant à : 97 028.40€
- Vu l'excédent d'investissement s'élevant à : 16 352.26 €
- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :
- compte 1068 – couverture du besoin de financement = 80 676.14€
- compte R002 – report en fonctionnement = 375 042.82 €

➤ **n°21/05/04 Vote des deux taxes**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide de ne pas modifier les taux des trois taxes communales qui se présentent comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 22.83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 59.75%

➤ **n°21/05/05 Subventions aux associations**

Le maire donne lecture des comptes et prévisions des associations de la commune ayant déposées une demande de subvention pour l'exercice 2021.

Madame Maryvonne ALVARD s'interroge sur le montant de la subvention allouée à « La nuit des Ours ».

En effet, il avait été évoqué que la subvention de 5.000 € pourrait être soumise à la réalisation d'œuvres pérennes. Or l'association a de nouveau indiqué que la réalisation d'œuvres pérennes n'était pas faisable.

Maryvonne ALVARD propose alors que l'association entretienne les œuvres déjà réalisées. Par exemple remise en place lorsqu'elles sont tombées lors d'évènements climatiques.

Aucune démarche n'étant envisagée en ce sens Maryvonne ALVARD vote contre le montant de la subvention.

Concernant la subvention relative à l'association "La Nuit des Ours", monsieur Jean-François DESHAYES considère que verser 5000 € pour soutenir une opération qui mobilise peu les habitants permanents du village que ce soit comme animateurs ou comme spectateurs c'est une somme importante pour une seule opération d'autant que les tarifs de participation (20 € pour les adultes) lui semble peu élevée au regard de la sociologie des participants.

Globalement il trouve souhaitable que la commune soutienne des opérations culturelles et souhaite que pour l'avenir la commune diversifie ses soutiens en favorisant notamment l'organisation d'évènements valorisant la rénovation de l'église (évènements musicaux par exemple).

Madame Dominique ANCEY et monsieur François COUTAGNE avaient fait part de la demande de réalisation d'œuvres pérennes lors de la manifestation mais ceci n'est pas dans l'esprit du projet (cf charte de l'association) : l'impact environnemental devant être le plus neutre possible. Ils précisent également que cette manifestation a un retentissement sur toute la vallée.

Monsieur le maire précise que la subvention à l'amicale des Pompiers représente le montant du repas annuel des pompiers de Vallorcine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **décide à 10 voix pour et une voix contre** d'allouer les subventions au titre de l'année 2021 comme suit :

Banque alimentaire	100.00
AFP	2 500.00
Amicale des Pompiers	437.08
La Nuit des Ours	5 000.00
Divers	6 962.92

La somme de 6 962.92€ inscrite en « Divers » est réservée pour être allouée ultérieurement. Ces crédits soit la somme de 15 000€ seront inscrits au BP du budget général de l'exercice 2021 au compte 6574

#### ➤ **n°21/05/06 Vote du B.P exercice 2021 – Budget Général**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

**Section fonctionnement**      **1 453 831.00 €**  
**Section d'investissement**    **1 818 997.89 €**

Le compte administratif 2020 ayant été voté avant le Budget primitif 2021, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif

#### ➤ **n°21/05/07 C.D.A.S – Elargissement de la voirie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'élargissement de la voie et de la sécurisation sur le secteur Plan-Droit- Betterand, projet envisagé conjointement avec le Syane (pour l'enfouissement des lignes) et la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc (pour la régie eau et assainissement).

Ces travaux sont de nature à sécuriser les travaux envisagés et l'accès des secours et de réaliser l'implantation d'une borne à incendie.

Le coût total est estimé à 70 000 €HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre du C.D.A.S avec le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses	Montant HT
	TVA non récupérable
<b><u>Dépenses d'investissement</u></b>	
<i>Elargissement de la voirie au Betterand</i>	70 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>70 000.00€</b>

#### RECETTES

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux
CDAS 2021		40 000€	57%
Autofinancement		30 000 €	43%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>70 000€</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre du CDAS.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2021

#### Questions diverses :

##### DECISION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire donne lecture des Demande d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption :